

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/08/18	07/08/18	F01118P0192

1. Intitulé du projet
Projet d'aménagement au droit de l'Ilot SPAHI - Commune d'Argenteuil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="EIFFAGE AMENAGEMENT"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="Mme Da Silva Marine Responsable de programmes"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px;" type="text" value="7 3 2 0 0 4 4 1 1 0 0 0 8 6"/> Forme juridique <input style="width: 100px;" type="text" value="S.A.S"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieur à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha	Surface de plancher : 32 000 m ² , 448 logements collectifs + 1 000 m ² commerces Terrain d'assiette : 1,7 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Le projet d'aménagement s'étend sur un site de 1,7 ha et consiste en la réalisation d'environ 32 000 m ² de logements collectifs (448) répartis en une dizaine de bâtiments et d'un ensemble de commerces sur 1 000 m ² .

4.2 Objectifs du projet

Le projet prend place sur un ensemble commercial surnommé la Ferme du Spahi qui se compose de magasins tournés vers l'alimentation discount et de leurs stationnements, ainsi que des logements attenants à l'ensemble commercial.

Aujourd'hui, le gérant de cet ensemble de commerces est en cours de négociation avec la ville d'Argenteuil pour envisager son déplacement sur un autre secteur de la commune, dégagant ainsi une emprise foncière stratégique.

En parallèle, le STIF envisage la réalisation d'un transport en commun en site propre, type bus à haut niveau de service qui relierait le Pont de Bezons à la Gare d'Argenteuil, en passant par le secteur étudié, et notamment au niveau de la rue Michel Carré.

L'objectif principal est donc de s'appuyer sur ses potentialités pour engager une mutation de ce secteur et initier un renouveau urbain sur l'ensemble du quartier encourageant le développement d'autres aménagements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement devrait être divisé en deux phases, avec 32 000 m² de logements collectifs (448) et un ensemble de commerces sur 1 000 m².

Au total, ce sont environ 33 000 m² qui seront réalisés, parallèlement aux voiries, aux éclairages extérieurs, au mobilier urbain, à la signalisation, à la végétation et au raccordement aux réseaux (pas de détail connu concernant l'emprise exacte de ces aménagements).

L'objectif est de démarrer les travaux VRD et immobilier à la fin du 3^{ème} trimestre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les constructions seront occupées par 448 logements collectifs (environ 32 000 m², pas de détail connu concernant la répartition accession/location libre/location aidée) et par un ensemble de commerces (sur 1 000 m²).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce jour, Eiffage Aménagement a déjà effectué plusieurs études sur les parcelles cadastrées section BT n°434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441 et 445 : diagnostic environnemental des sols, diagnostic amiante des bâtiments, audit simplifié de pollution des sols, étude environnementale, étude géotechnique préalable, relevés topographiques du site. D'autres relevés de géomètre et d'autres études de sol pourront être menés sur le reste de l'emprise du projet. De plus, le projet relève de la colonne "Projet soumis à la procédure de cas par cas" du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement et fait ainsi l'objet de la présente "Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale". Suite à la décision de l'Autorité Environnementale, le projet pourrait être soumis à étude d'impact. Au vu des études réalisées sur le site, Eiffage Aménagement pourrait être amené à déposer un Dossier Loi sur l'Eau. Enfin, le projet est soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette de l'ensemble du site :	1.7 ha
Surface de plancher logements :	32 000 m ²
Surface de plancher des commerces :	1 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Henri Barbusse à Argenteuil
(95100)

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 56' 58" N Lat. 2° 14' 13" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Argenteuil

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZNIEFF de type I est située à 2 km au sud-ouest. Il s'agit de la ZNIEFF - Berges de la Seine Nanterre -
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Roissy- Charles de Gaulle approuvé par l'arrêté interpréfectoral n° 07-044, le 03/04/2017
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine pour Argenteuil et Bezons : approuvé le 26/06/2002 - Plan de Prévention des risques Naturels (PPRN) : Risque de mouvement de terrain, cavités souterraines et retrait-gonflement des argiles, approuvé le 24/02/2014 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2013-34, le 11/04/2013 PPRI : Approuvé le 26 juin 2002 PPRN : Approuvé le 24/02/2014 PPRT : Approuvé le 11/04/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites BASIAS répertoriés sur le site d'étude : IDF9501011 : Samyn, Sté Ets Omer, Garage de poids lourds, IDF9501507 : Conrad, Self, Garage 1 site BASOL en bordure de site à 15 m au sud : 95.0060, HOLMAERT SRC - HENRI BARBUSSE
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Château du marais à 660 m à l'ouest : inscription par arrêté du 12/01/1931 - Ancienne abbaye Notre-Dame d'Argenteuil à 820 m au nord-est : inscription par arrêté du 14/11/1996
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 - Directive oiseaux- : Sites de Seine Saint Denis, situé à 4km au nord-est
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Chapelle Saint Jean à 900 m au nord-est : classement par arrêté du 17/08/1945 - Allée couverte des déserts à 2 km au nord-est : classement par arrêté du 14/09/1943

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non déterminé à ce jour. Des prélèvements d'eau (rabattements de nappe) pourront être nécessaire en phase travaux (réalisation de parkings souterrains)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais sera recherché.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic faune/flore a été effectué le 26/03/2018 : - aucune espèce végétale patrimoniale et/ou protégée n'est présente, - aucun habitat naturel n'est inventorié, - une seule espèce protégée a été relevée : le Moineau domestique. Cette espèce ne représente qu'un faible enjeu du fait de la faible diversité d'espèces et du type d'habitat (présence de bâtiments et de parkings exclusivement) composant la zone d'étude. Les éléments du pré diagnostic sont suffisants pour attester de l'absence d'enjeu sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de trafic a été réalisée dans le cadre du projet (2018, SCE). Le projet va augmenter le trafic de façon très inégale selon les voiries, du fait de la nouvelle offre de logements qu'il propose. L'étude de circulation sera annexée à la présente demande d'examen au cas par cas.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude acoustique a été réalisée dans le cadre du projet (2018, SCE). Elle est annexée à la présente demande d'examen au cas par cas. L'implantation de nouveaux logements et commerces va augmenter sensiblement le bruit. Compte tenu de la proximité immédiate des futurs bâtiments vis-à-vis des voiries existantes, un renforcement de l'isolation acoustique des façades est à prévoir.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses supplémentaires concernent l'éclairage public supplémentaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées supplémentaires pourront être rejetées dans les réseaux ou infiltrées sur les surfaces perméables du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitants vont produire des eaux usées qui seront rejetées dans les réseaux d'assainissement existants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de rénovation « porte Saint-Germain/berges de Seine », création d'un parc d'activités, de logements, commerces, équipements etc. Le projet d'aménagement au droit de l'Ilot SPAHI, fait partie du projet de rénovation « porte Saint-Germain/berges de Seine »

Le projet « Cap Héloïse » : création de logements, salle de spectacles, commerces, restaurants et multiplexe, situé à 1.20 km au Nord-Est du site du projet.

Le projet « 114 quai Bezons » : création de locaux modulables, comprenant bureaux, laboratoires et ateliers avec parkings en sous-sol, hôtel et restaurant, équipements, situé à 290 m au sud du projet d'aménagement au droit de l'Ilot SPAHI.

Le projet « Argenteuil Littoral » : création de bureaux, hôtel, restaurant et intégration de 2 filières économiques (cosmétique et sécurité), situé à 1.9 km au nord-est du projet d'aménagement au droit de l'Ilot SPAHI.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments du pré diagnostic faune/flore sont suffisants pour attester de l'absence d'enjeu et de mesures à prendre sur site.

Le projet tiendra compte des conclusions des études de trafic et acoustique. Le cas échéant, des protections anti-bruit (isolation de façades, murs antibruit) pourront être prescrits aux futurs aménageurs.

Le projet pourra prévoir sur ses espaces libres des systèmes d'infiltration des eaux pluviales au plus proche de leur point de chute afin de limiter les ruissellements et ainsi le lessivage des polluants déposés sur les surfaces imperméables.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet d'aménagement de logements collectifs et de commerces qui s'inscrit dans la continuité urbaine de la commune et dans les objectifs de renouvellement urbain de la commune d'Argenteuil. Il s'inscrit également sur des terrains majoritairement imperméabilisés.

Aucun impact négatif significatif n'est pressenti, mis à part en phase travaux où des perturbations occasionneront une gêne ponctuelle et limitée dans le temps pour les habitants du quartier, tels que le bruit et le trafic généré.

Le projet devra, néanmoins, prendre en compte les conclusions des études de trafic et acoustique.

Ce projet peut donc s'abstenir d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Étude de trafic_Ilôt Spahi_SCE_Juin 2018 - Etude acoustique_Ilôt Spahi_SCE_Juillet 2018 - Pré-diagnostic Faune/Flore_SCE_Mars 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



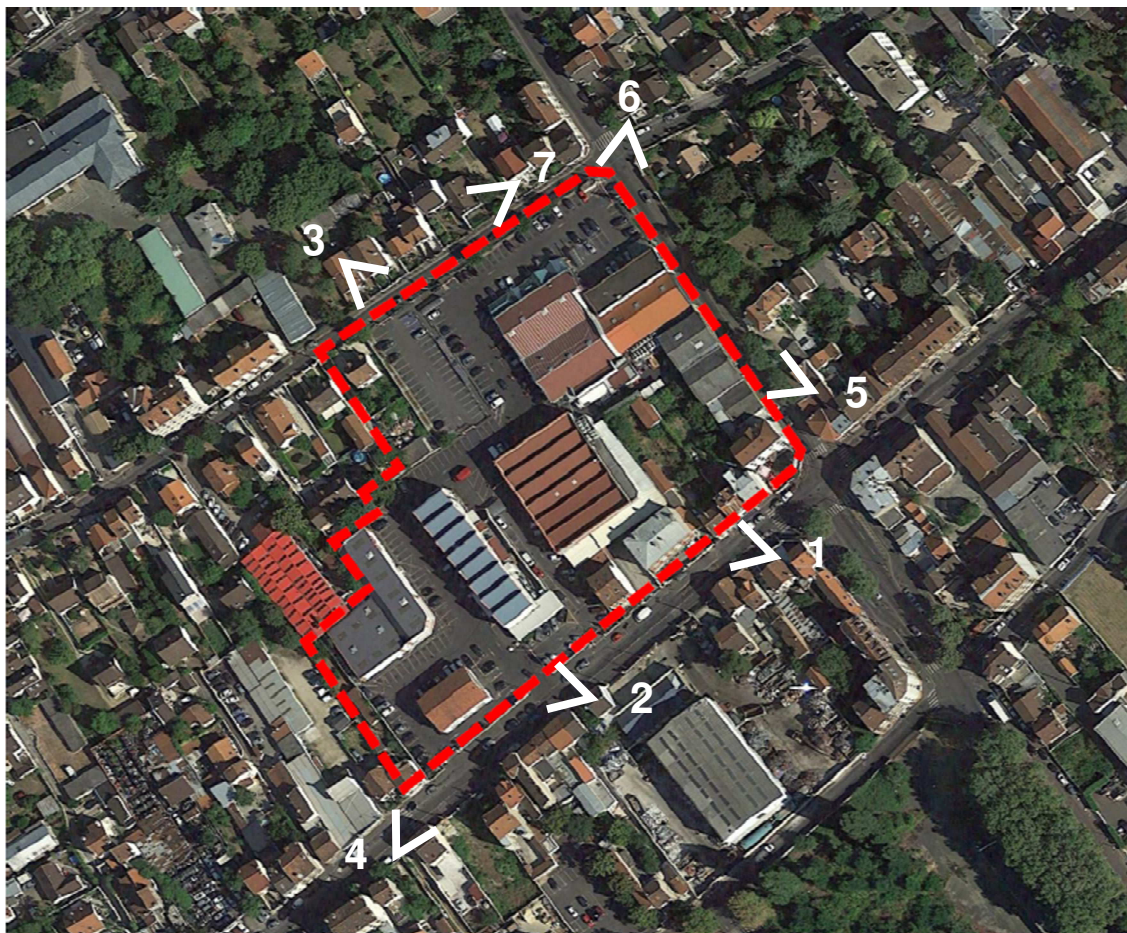
Fait à Vélizy-Villacoublay

le, 03/08/2018

Signature



Figure 2 : Photographie aérienne du site du projet avec prise de vue (Source : Google earth)



 Site du projet

Figure 3 : Vue n°1 depuis la rue Henri Barbusse (Source : Google earth – août 2017)



Figure 4 : Vue n°2 depuis la rue Henri Barbusse (Source : google earth - août 2017)



Figure 5 : Vue n°3 depuis la rue Duguay (Source : Google earth - juillet 2016)



Figure 6 : Vue n°4 depuis la rue Henri Barbusse (Source : Google maps - août 2017)



Figure 7 : Vue n°5 depuis la rue Ambroise Thomas (Source : Google maps – septembre 2017)



Figure 8 : Vue n°6 depuis le croisement entre les rues Ambroise Thomas et Duguay (Source : Google maps – septembre 2017)



Figure 9 : Vue n°7 depuis la rue Duguay (Source : Google maps - juillet 2016)



EIFFAGE AMENAGEMENT
PROJET D'AMENAGEMENT AU DROIT DE L'ILOT SPAHI - COMMUNE D'ARGENTEUIL

Figure 10 : Plan du projet d'aménagement (Source : Eiffage)



Figure 11 : sites BASIAS/BASOL sur le site d'étude ou à proximité immédiate (Source : Infoterre)



 Site du projet

EIFFAGE AMENAGEMENT
PROJET D'AMENAGEMENT AU DROIT DE L'ILOT SPAHI - COMMUNE D'ARGENTEUIL

Figure 12 : Occupation des sols sur la commune d'Argenteuil au abord du site d'étude (Source : Géoportail)



EIFFAGE AMENAGEMENT
PROJET D'AMENAGEMENT AU DROIT DE L'ILOT SPAHI - COMMUNE D'ARGENTEUIL

Figure 13 : Site Natura 2000 à proximité du site d'étude (Source : Infoterre)

